

“Marboué : Une nouvelle équipe pour votre avenir”

Élection municipale 23 mars 2014

Édito de **Serge FAUVE**

Maire sortant :

Une nouvelle période s'ouvre pour notre commune.

En effet nombre de conseillers qui sont présents au conseil depuis bien longtemps (43 ans pour l'un) ont, fort légitimement, souhaité prendre leur retraite municipale. D'autres qui n'habitent plus la commune, ou n'ont pas souhaité renouveler leur engagement, ne se représenteront pas.

Nous aurons l'occasion de les remercier tous pour leur grand dévouement bénévole.

Nous vous proposons donc, derrière cinq candidats sortants forts de leur expérience, **une équipe renouvelée**, une équipe diversifiée dont la force sera la mise en commun des compétences de chacun. Cette équipe, bien répartie sur notre territoire tant dans les hameaux que dans le bourg saura vous représenter.

Cette nouvelle équipe qui se propose d'œuvrer pour la commune :

- **est considérablement rajeunie** avec une moyenne d'âge de 44 ans,
- **respecte la parité** avec sept femmes et huit hommes,
- **se présente sans étiquette politique, dans le respect et la confidentialité des opinions de chacun.**

C'est une nouvelle génération qui se propose aujourd'hui à votre suffrage. **Cette nouvelle génération a la volonté forte d'assurer l'avenir de notre commune.** A nous, les élus sortants qui nous représentons, de les former à la gestion municipale, de partager nos compétences, nos expériences. Cette équipe saura agir à long terme pour notre commune.

Huit d'entre nous vous représenteront également au sein de la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises. Conformément à la loi, les six premiers de notre liste seront délégués communautaires titulaires et les deux suivants remplaçants.

Je suis satisfait de vous présenter cette nouvelle équipe et je suis convaincu qu'ensemble, ces six prochaines années nous saurons relever les nouveaux grands défis qui s'ouvrent à nous (baisse des dotations de l'état et des subventions, évolution des intercommunalités, éventuels regroupements de communes) et poursuivre le développement harmonieux et maîtrisé de notre belle commune.

Nous avons besoin de votre soutien, de vos encouragements, de votre reconnaissance. Aussi nous vous remercions de venir nombreux nous apporter votre confiance le 23 mars prochain.

Serge FAUVE

Maire sortant, premier magistrat depuis 1995
Conseiller Général d'Eure-et-Loir



Le sens de notre engagement

La liste ci-après est présentée dans l'ordre qui figurera sur le bulletin de vote. Les six premiers seront délégués à la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises et les deux suivants remplaçants. Cet ordre ne préjuge pas du futur bureau municipal (Maire et Adjoints)

Pourquoi je m'engage :

■ Serge FAUVE

« Je suis toujours autant animé par l'envie de poursuivre auprès de vous le développement harmonieux de Marboué. Ma motivation est confortée par le plaisir d'accompagner, avec des sortants compétents, une nouvelle équipe qui souhaite s'investir pour l'avenir de notre commune »



59 ans, Cadre Bancaire en disponibilité. Maire sortant, Conseiller Municipal depuis 1983. Conseiller général d'Eure et Loir. Rue Gallo Romaine.

■ Anne-Sophie ALLANIC

« Je m'engage dans la vie politique de notre village pour que les désirs, les attentes, mais aussi les revendications des citoyens soient véritablement au cœur des décisions locales »



35 ans, Enseignante. Trésorière de l'Association des Parents d'Elèves. Anouillet.

■ Pascal TOUSSAINT

« Continuer à améliorer durablement notre village et participer activement à notre communauté de communes »



56 ans, Cadre du bâtiment. 3^e adjoint sortant, Conseiller Municipal depuis 1995. Rue Joseph Renault.

■ Sandrine PETRO

« Ayant participé activement de différentes manières au sein de notre communauté depuis plusieurs années, je souhaite continuer à m'investir auprès de celle-ci et apporter ma contribution au développement de notre commune »



42 ans, Infirmière. Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de 2008 à 2013. Rue du Docteur Péan.

■ Hervé FABRE

« Accompagner une équipe dynamique où j'ai plaisir à coopérer et poursuivre le travail entrepris avec la Communauté de Communes »



54 ans, Pharmacien. Conseiller Municipal depuis 2001. Délégué sortant à la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises. Rue des noisetiers.

■ Sophie RUDET

« Une véritable envie d'intégrer une nouvelle équipe et contribuer à faire perdurer un « Bien-être » de vie à Marboué. »



43 ans, Manager Flux. Rue de Mienne.

■ Dominique GUERTON

« Continuer à exercer des responsabilités pour contribuer au bon fonctionnement de notre commune et à son évolution »



65 ans, retraité cadre Assurances. 1^{er} adjoint sortant, Conseiller Municipal depuis 1995. Président du Comité des Fêtes de 2008 à 2014. Rue Joseph Renault.

■ Gaëlle CHASELOUP

« M'investir auprès de la commune qui m'a accueillie est pour moi une évidence »



33 ans, Assistante Commerciale. Rue château du Grés

■ Rémy CHABANNES

« Poursuivre efficacement le suivi des travaux de la commune en termes de qualité et de budget »



35 ans, Agriculteur. Conseiller Municipal depuis 2008. Mortiers.

■ Patricia LAUMONIER

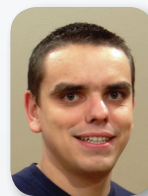
« Pour l'avenir de notre commune et la sérénité de chacun »



58 ans, Clerc de Notaire. Greslard.

■ François BATANCOURT

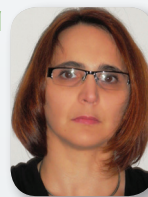
« Travailler ensemble de façon constructive et raisonnable pour le bien être des Marbouésiennes et Marbouésiens »



29 ans, Technicien de maintenance. Le Tronchet

■ Virginie SAMSON

« Pour m'investir au sein d'une équipe dynamique dans le but de contribuer au mieux vivre de chacun »



37 ans, Conseillère insertion professionnelle. Membre de l'Association de Parents d'Elèves. Rue de la Gare

■ Frank BIGOT

« Construire ensemble un futur harmonieux pour notre commune dans l'intérêt du bien commun »



42 ans, Ingénieur. Rue des noisetiers.

■ Emmanuelle TROGER

« Depuis 5 ans à Marboué, je suis restée spectatrice de la vie de la commune. Aujourd'hui, j'ai décidé d'être actrice et d'apporter mes idées et mes compétences au sein d'une nouvelle équipe »



43 ans, Assistante Achat. Le Petit Bois.

■ Jean-Marie DEVIMEUX

« J'ai envie d'agir pour contribuer au bien-être des habitants de Marboué et pour préserver le cadre environnemental privilégié de ma commune. »



34 ans, Géobiologue. Rue des Petits Champs.

Marboué : Une gestion financière prudente et rigoureuse

Notre volonté :

Conserver des finances saines :

Chiffres : ministère des finances, budget 2012	En euros par habitant	
	Marboué	Moyenne des communes de même importance
Recettes de fonctionnement	637	749
dont impôt	254	316
Charges de fonctionnement	522	588
dont charges de personnel	273	240
dont charges financières	13	23
dont achat et charges externes	143	179
Encours de la dette	559	596
annuité de la dette	81	81

Les recettes de fonctionnement dont l'impôt :

Elles sont inférieures à la moyenne des communes de même taille avec des services sous tarifés et donc déficitaires (cantine, centre de loisirs et périscolaire, piscine...)

L'impôt des ménages reste modéré malgré l'ensemble des services disponibles (périscolaire, centre de loisirs, cantine, transports scolaire, bibliothèque, piscine...)

En comparaison la taxe d'habitation représente 180 € à Marboué (+ Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises contre 295 € par habitant à Châteaudun (+ Communauté de Communes du Dunois).



Les charges de fonctionnement :

Elles sont également inférieures à la moyenne, mais toutefois amputées par des charges de personnel élevées. Cela est dû essentiellement au développement des services périscolaires et au recrutement de personnel l'été pour la piscine et le centre de loisirs.

L'augmentation forte des charges globales de fonctionnement ces dernières années (évolution naturelle des salaires, hausse de nos contributions externes dont le SDIS, contraintes réglementaires en terme de contrôle des bâtiments par ex...) diminue nos futures capacités d'investissements.

Nous souhaitons :

- ➔ mettre en place une commission qui sera chargée de revoir l'ensemble des contrats de la commune (téléphone, énergie, assurances, entretien...) afin d'en réduire les coûts tout en conservant une bonne qualité de service

L'endettement :

Aujourd'hui l'endettement de la commune est légèrement inférieur à la moyenne des communes de même importance. Tous nos crédits du budget principal sont actuellement réalisés sur une durée de 10 ans ce qui permet de retrouver rapidement une capacité d'emprunt.

- ➔ Après la réalisation des deux importants projets en cours (Salle des Fêtes et rue de l'Ecu) qui nécessitent le recours à l'emprunt, nous limiterons nos investissements pour rester dans un taux d'endettement raisonnable

Notre objectif :

Conserver un impôt et un coût des services maîtrisés tout en expliquant que l'on ne peut pas obtenir des services supplémentaires sans en supporter la charge soit de manière directe (la tarification du service) soit indirecte (l'impôt)



Marboué : une commune où l'on peut vivre sa vie

Depuis 1995, les différentes équipes successives ont réalisé d'importants travaux de modernisation. Tout en vous en rappelant ici les principaux, nous voulons surtout vous communiquer les grandes lignes de notre projet 2014/2020. Cela représente avant tout une feuille de route des évolutions et améliorations à réaliser sur plusieurs années, voire sur un ou plusieurs mandats en fonction de nos capacités financières.

● CE QUI A ÉTÉ FAIT

- Création par la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises du centre multi accueil « La Nouvelle Vague » et du Relais Assistantes Maternelles.
- Création de la garderie et ateliers périscolaires, du Centre de Loisirs et aménagement de la maison « Charles Sandré ».
- Prise en charge d'activités culturelles et sportives dans le cadre scolaire par la CCPVD*.
- Mise en place avec le Conseil Général d'une semaine d'animations sportives en juillet.
- Réaménagement de l'école primaire dès 1995 et création de la Bibliothèque Centre de Documentation.
- Réfection de la cour de l'école maternelle et mise en place d'un espace jeux.
- Abribus dans les hameaux et nouveau car.
- Mise en place d'un Tableau Blanc Interactif (numérique) à l'école élémentaire et de deux Vidéos Projecteurs Interactifs.
- Mise aux normes de la cantine : cuisine et salle de restauration.
- Acquisition d'un terrain pour une éventuelle extension des écoles.
- Élection d'un conseil municipal des jeunes.

● CE QUE NOUS PROPOSONS DE FAIRE

UNE COMMUNE QUI ACCOMPAGNE SA JEUNESSE

- Réviser et adapter si besoin des horaires suite à la mise en place de la réforme scolaire.
- Engager une réflexion intercommunale pour la mise en place d'activités périscolaires.
- Développer la réalisation de repas confectionnés à partir de produits bio et de production régionale.
- Envisager à terme le soutien en personnel scolaire et périscolaire.
- Engager une étude sur le coût et le financement des services.
- Poursuivre les travaux d'isolation et de rénovation des classes maternelles et élémentaires.
- Compléter l'équipement numérique des écoles.
- Accompagner les écoles dans des opérations de sensibilisation à l'environnement.
- Réactiver le Conseil Municipal des Jeunes et l'accompagner pour qu'il :
 - Crée des temps d'animation.
 - S'implique dans des activités communales et leur organisation.
 - Réfléchisse sur des sujets de société.
 - Propose des nouvelles activités ou jeux.
 - S'organise dans un cadre intercommunal.

UNE COMMUNE QUI FACILITE LE QUOTIDIEN POUR TOUS

- Portage des repas à domicile avec la CCPVD*.
- Aménagement de l'avenue du 15 août pour faciliter le stationnement et l'accès chez les commerçants (1997/1998).
- Installation de commerçants non sédentaires.
- Création de la Boucle Locale Radio avec la CCPVD* pour pallier partiellement les déficiences d'internet.
- Mise en place :
 - D'un plan canicule.
 - D'un plan communal de sauvegarde dont inondations.
 - D'un document d'information sur les risques majeurs.
- Agir pour obtenir un distributeur de billets.
- Développer une communication interactive :
 - Suivre les travaux de la CCPVD* et du syndicat Eure-et-Loir numérique pour le développement de la fibre optique. Développer avec les habitants une communication « connectée » par mail ou SMS sur des événements ciblés (fermeture ponctuelle des transports scolaires par exemple).
 - Ouvrir un guichet numérique pour vos demandes.
 - Créer une lettre communale envoyée par mail.
 - Faire évoluer notre site internet.
- Sécurité : Faire vivre, avec les services de la Gendarmerie, une réserve citoyenne afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes.
- Créer une commission économie/commerce pour :
 - Favoriser le développement du commerce local.
 - Renforcer la communication sur l'installation des commerçants non sédentaires, sachant qu'ils ne peuvent vivre sans la participation des habitants.
- Imaginer et vous proposer une solution collective de broyage des branchages.

*CCPVD : Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises.



UNE COMMUNE QUI AMÉNAGE SES ESPACES DE VIE COLLECTIFS

- Extension des espaces autour de la salle des fêtes, ouvertures sur la rue Péan, la rue de l'église et l'avenue du 15 août « Allée du verger ».
- Réalisation du plan de mise en accessibilité des bâtiments publics.
- Création de la Passerelle sur le Loir.
- Agrandissement et modernisation de la mairie.
- Restauration de la flèche de l'Eglise et création du chauffage.
- Rénovation du lavoir.
- Acquisition / démolition d'une maison pour laisser la place à la nouvelle Halle.
- Aménagement d'un sentier piéton pour rejoindre la zone d'activité.
- Réaliser le parking de la Halle accompagné d'aménagements de sécurité.
- Acquérir un terrain pour aménager un mail et parking à proximité de la piscine.
- Poursuivre la mise aux normes accessibilité des bâtiments publics (ou supprimer, si trop coûteux pour certains, leur utilisation).
- Engager un programme de réfection des bâtiments municipaux.
- Envisager des travaux de rénovation à l'église.

UNE COMMUNE OÙ L'ON VIT SES LOISIRS

- Création et aménagement de l'Espace Loisirs des Fontaines et de l'espace Camping-Car.
- Création de la journée terroir, notre fête de village.
- Création du comité des fêtes.
- Installation de la bibliothèque dans la maison « Potier » suite à son acquisition et aménagement de salles associatives et d'exposition.
- Mise à disposition de salles associatives dans la maison Charles Sandré.
- Stade :
 - Pose d'une clôture.
 - Nouvel éclairage.
 - Nouveau bungalow.
 - Mise aux normes et isolation du plafond des vestiaires.
- 2 premières tranches de rénovation de la salle Joseph Renault.
- Acquisition d'une parcelle le long de la ligne SNCF afin de pouvoir aménager un chemin vers le stade.
- Piscine :
 - Construire des nouveaux sanitaires, jeux, abri-groupes, réaménagement de la berge, renforcement et automatiser le système de filtration.
 - Terminer en plusieurs tranches la rénovation de la salle Joseph Renault.
 - Aménager un parcours sportif à l'Espace Loisirs des Fontaines et réfléchir avec le Conseil Municipal Jeunes à de nouvelles installations.
 - Aménager une aire de jeux à « la Remise Saint Martin ».
- Piscine :
 - Installer de nouveaux jeux dont toboggan à la piscine et envisager des installations de « confort ».
 - Réaliser une étude sur l'adaptation des horaires et les modifier si besoins exprimés (en fonction des contraintes de personnel).
 - Et voir si nécessité d'accès par transport organisé pour les adolescents.
- Développer les animations à la bibliothèque et favoriser l'utilisation des services informatiques.
- Réfléchir au développement des installations sportives dans un cadre intercommunal.
- Aménager un chemin piéton jusqu'au stade, le long de la ligne SNCF à partir de la rue Léon Provendier.
- Organiser une concertation plus régulière avec les associations et favoriser les coopérations entre elles.

● CE QUI A ÉTÉ FAIT

● CE QUE NOUS PROPOSONS DE FAIRE

UNE COMMUNE QUI MODERNISE ET EMBELLIT SES VOIRIES DANS LE BOURG

- Traverse de la commune, Avenue du 15 août.
- Rénovation des rues de l'Église, des Perits-Champs, Saint Martin (partie basse), Provendier, Joseph Renault, rue de la Gare première tranche, du Croc Marbot, Miene.
- Et en amont du bourg, réaménagement du virage des Coudreaux par l'Érat.
- Réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie avec la CCPVD*.

- Terminer les aménagements de la rue de l'écu.
- - Envisager la modernisation de :
 - La rue de la Gare (2^{ème} partie vers stade).
 - Le haut de la rue Saint Martin.
 - La Rue du moulin,
 - Une étude sur la possibilité d'aménager et sécuriser le carrefour avenue du 15 août / rue du Croc Marbot.
- Continuer la mise aux normes accessibilité de la voirie au fur et à mesure des travaux.
- Poursuivre, avec la CCPVD*, dont c'est maintenant la compétence, l'enfouissement des réseaux.
- Rénover les trottoirs qui se dégradent (Rue de l'église, rue Gallo Romaine...).

UNE COMMUNE QUI PRÉSERVE LA QUALITÉ DE VIE DANS SES HAMEAUX

- Aménagement de Villarmoy.
- Aménagement du Tronchet.
- Aménagement sécuritaire de 2 carrefours par le Conseil Général à Anouillet et au Plessis.
- Petits aménagements au Plessis, Vilsard, route du Petit Bois, Anouillet.
- Éclairage public à Mortiers et diverses extensions dans les autres hameaux.

- Développer le fleurissement et les aménagements paysagers dans les hameaux.
- Mieux programmer les opérations d'entretien par les agents communaux.
- Accompagner les travaux d'assainissements qui seront priorités par des aménagements de surface (voir ci-après).

UNE COMMUNE QUI PROTÈGE SON ENVIRONNEMENT

- Remplacement des anciennes lampes à mercure par la CCPVD*.
- Signature de la charte « zéro pesticides ».
- Création d'un assainissement collectif :
 - A Villarmoy.
 - Au Tronchet.
- Réaménagement et mise aux normes de la station d'Épuration du Bourg.
- Extension de l'assainissement jusqu'au stade.
- Renégociation avec la Saur des contrats d'affermage eau et assainissement, avec baisse des prix.
- Mise en place par la CCPVD* du contrôle de l'assainissement individuel.
- Travaux d'étanchéité du réservoir de la Chalandrière et nouveaux équipements aux Coudreaux.
- Raccordement d'une canalisation de secours sur Châteaudun.
- Suppression de tous les branchements plomb.
- Nouvelle canalisation pour desservir le bourg.
- Changement des canalisations d'eau potable au fur et à mesure des travaux de réfection des voiries.

- Développer les opérations de sensibilisation à l'environnement et notamment l'utilisation de méthodes de jardinage alternatives.
- Schéma de l'assainissement collectif : Etablir les priorités, en fonction de l'incidence des pollutions et des capacités financières, sur les réseaux restants à réaliser :
 - Au Plessis.
 - A Anouillet.
 - Suite rue du Croc Marbot (premières maisons en bord de loir).
- Travailler avec la communauté de communes à l'interconnexion de notre réseau d'eau potable avec Logron et Saint Christophe.
- Engager début 2020 la procédure de renouvellement des contrats d'affermage ou de passage en régie municipale ou intercommunale.

UNE COMMUNE QUI ACCUEILLE DE NOUVEAUX HABITANTS

- Extension du lotissement de la Haie Marty : rue des Noisetiers, rue de la Haie Marty et construction de 10 pavillons par le Logement Dunois.
- Viabilisation de 5 parcelles rue de la Gare.
- Partenariat avec la SAEDEL pour l'aménagement du lotissement « La Remise Saint Martin » et création de l'avenue du Temple de Mars et de la rue Château du Grés.
- Poursuivre avec la SAEDEL la viabilisation de nouveaux terrains à « La Remise Saint Martin ».

UNE COMMUNE QUI ACCOMPAGNE LA VIE ÉCONOMIQUE

- Évolution de la zone d'activité d'Ecublanc par le Syndicat Intercommunal de Développement Economique Dunois.
- Création de 2 bâtiments locatifs dans le « village d'artisans » par ce syndicat.
- Projet d'installation de la Centrale Biogaz du Dunois.
- Accompagner le syndicat intercommunal dans la promotion de la zone et l'installation de nouvelles activités afin de développer l'emploi.

UNE COMMUNE QUI ANTICIPE L'AVENIR ET ACCOMPAGNE LES PROJETS IMPACTANT LA COMMUNE

- **Transformer avec la CCPVD* notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** pour dessiner à long terme le nouveau visage de la commune.
- **Accompagner l'éventuelle étude de déviation de la Route Nationale 10 :**
 - Il semble que, dans le prochain contrat de plan 2014/2020 en cours de réflexion, une étude sur le projet de déviation de Marboué puisse être inscrite. Nous devons nous associer étroitement à cette réflexion compte tenu des impacts importants pour notre commune.
- **suivre activement l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) :**
 - Cette étude vient d'être décidée sur le périmètre du Pays Dunois. Elle vise à définir un projet de territoire mettant en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux... dans un environnement préservé et valorisé.
- **S'impliquer dans l'évolution des intercommunalités ou tout autre projet de territoire :**
 - Nous nous impliquerons dans la poursuite des projets d'intercommunalités et toute organisation de nouveau projet de territoire, avec en priorité une meilleure coopération pour favoriser le développement économique local. Nous serons attentifs à ce que ces nouvelles organisations apportent une valeur ajoutée aux communes dans les projets qu'elles ne peuvent réaliser seules, créations de grands équipements concernant plusieurs communes par exemple, tout en préservant notre autonomie et sans nouvelles charges.
- **Etre ouvert à toute réflexion sur l'évolution du périmètre du territoire de nos communes :**
 - Nous participerons à toutes les réflexions visant à une meilleure organisation et à une réduction des coûts des dépenses publiques. Si projet il y a, il devra faire l'objet de débats publics et être approuvé par les concitoyens.



ATTENTION, NOUVEAU MODE DE SCRUTIN POUR MARBOUÉ

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également 6 conseillers communautaires et 2 remplaçants. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

OBLIGATION DE PRÉSENTER UN TITRE D'IDENTITÉ AU MOMENT DU VOTE

Votre attention est attirée sur les nouvelles dispositions de l'article R.60 du Code électoral qui prévoient que les électeurs doivent obligatoirement dans toutes les communes présenter au président du bureau, au moment du vote, un titre d'identité sous peine de se voir refuser le droit de voter.

Il s'agit d'une disposition qui s'appliquera pour la première fois à l'occasion des prochaines élections municipales.

La liste des titres d'identités acceptés :

- 1 - Carte nationale d'identité ;
- 2 - Passeport ;
- 3 - Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4 - Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5 - Carte virale avec photographie ;
- 6 - Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7 - Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8 - Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9 - Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;

10 - Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;

11 - Permis de conduire ;

12 - Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;

13 - Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

14 - Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1 - Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2 - Titre de séjour ;

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES

non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus
ne seront pas admis à prendre part au scrutin.